



l'écho du Binos

Bulletin d'information bimestriel de la ville de Seysses
N°54 - Mars/Avril 2008

www.mairie-seysses.fr

SOMMAIRE

Le Mot du Maire
Dossier spécial
Social
Travaux
Expression
Social / Justice
État civil

Une vie consacrée à la Municipalité
Les Services Administratifs
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Allée au stade François BONZOM
Expression de l'opposition
Le Conciliateur de Justice
Décembre 2007, janvier 2008

P.1
P.2
P.3
P.3
P.3
P.4
P.4

LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

C'est la dernière fois qu'une place m'est réservée sur ce journal et porte ma signature. Je pense que vous êtes satisfaits de recevoir bimestriellement ce petit journal qui vous permet de mieux connaître l'évolution de notre commune.

En effet, en raison de mon âge, j'ai décidé de ne plus me représenter à vos suffrages. L'heure est venue de passer la main après quarante-trois ans de mandat dont trente-trois de Maire puisque j'ai remplacé mon prédécesseur Monsieur Simon GALEY, le 15 septembre 1973.

Je remercie très vivement les électeurs qui pendant cette longue période m'ont fait confiance, avec des équipes différentes, dont certains membres, plus jeunes seront demain vos candidats. Pendant cette longue période, nous avons ensemble, dans la diversité des hommes et des femmes qui composaient les listes, transformé la commune. Une commune est une création continue. Pour ceux qui sont venus l'habiter aujourd'hui, je peux dire ma fierté d'avoir, avec tous mes collègues successifs transformé la commune qui était essentiellement rurale : écoles, terrains de sports divers, réalisation de la salle des fêtes, la mise en place du réseau d'eau potable, d'assainissement, de l'éclairage public, transformation de la Mairie avec sa magnifique Médiathèque, construction d'une nouvelle Poste, bitume des chemins ruraux mais aussi restauration de l'Église qui était gravement menacée, ou encore une gendarmerie, gage de sécurité pour tous, le parc de la Bourdette, de nombreux espaces verts, les zones de La Piche et Segla, etc.

Je ne vous dis pas Adieu puisque je suis Seyssois de naissance et je le reste. Merci à tous. Merci au personnel. Un clin d'œil particulier pour le Secrétaire Général, Monsieur René DELAHAYE et mes vœux pour tous dans cette commune que nous aimons.

Antoine Boulquy



LES SERVICES ADMINISTRATIFS

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE RENÉ DELAHAYE,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES



René DELAHAYE

L'ACCUEIL



Mary WEBER



Nicole MERLETTE



Marie-Jo GAÏDO

Mary WEBER, Nicole MERLETTE et Marie-Jo GAÏDO, Adjoints Administratifs, vous accueillent en Mairie et au téléphone, vous conseillent dans vos démarches et vous orientent vers le service concerné. Elles gèrent toutes les demandes administratives propres aux municipalités, pour 2007 : 180 passeports, 380 cartes grises, 200 permis de conduire. Elles délivrent aussi les certificats d'hérédité, de vie ou de concubinage, ou encore les demandes d'actes de naissances, baptêmes républicains, mariages ou décès. La gestion du ramassage des déchets verts et des encombrants, la réservation des salles publiques par les associations ou la gestion du cimetière font également partie de leurs attributions.

La Mairie est ouverte

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h.

SECRÉTARIAT, ÉTAT-CIVIL, ÉLECTIONS

Nadine LABAT, Adjoint Administratif, est chargée du secrétariat du Maire, des élus et du Directeur Général des Services.

Elle a la responsabilité de l'état-civil. Dans ce cadre, elle enregistre tous les actes : naissances, mariages, décès, reconnaissances, mentions marginales mais également la réfection des livrets de famille.

Elle s'occupe aussi de tout ce qui concerne les élections : inscriptions et radiations des listes électorales, établit les listes d'émargement et la globalité de la préparation administrative des élections.



Nadine LABAT

SERVICE DU PERSONNEL, GESTION DES PAIES

Naïma SEIVE, Adjoint Administratif, est chargée de la gestion administrative des dossiers de tous les agents municipaux et du CCAS.

Elle établit les contrats, les bulletins de paies, suit les dossiers, gère les carrières, les arrêts maladies, les retraites. Elle est en relation avec les divers organismes concernés par ces suivis.



Naïma SEIVE

L'URBANISME, LE MARCHÉ, L'INSEE

Aimé BECQUART, Adjoint Administratif, gère tout ce qui concerne l'urbanisme.

Il réceptionne tous les permis de construire, d'aménager, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme.

Il édite les matrices et les relevés cadastraux, délivre les autorisations de travaux sous la tutelle du Maire. En tant que régisseur des recettes, il administre les droits de place du marché du vendredi matin.

Cette année, Aimé BECQUART est le coordonnateur du recensement de la commune pour l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).



Aimé BECQUART

LA COMPTABILITÉ

Nathalie DIRAT, Adjoint Administratif, est chargée de traiter les recettes et les dépenses de la collectivité, dans le respect des budgets votés par le Conseil Municipal et du Conseil d'Administration pour le CCAS.

Elle gère les emprunts et les immobilisations (patrimoine de la commune). Elle est en relation permanente avec la trésorerie de Muret. La comptabilité est un support essentiel au bon fonctionnement de notre municipalité.



Nathalie DIRAT

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Au cœur d'un réseau social et en liaison étroite avec les institutions publiques et privées (CAF, Conseil Général, Associations...), le CCAS met à la disposition du public les informations et l'oriente vers les différents partenaires.

Sa mission est d'aider et d'accompagner les personnes ou les familles en difficulté, personnes âgées, handicapées (aides aux démarches administratives, suivi du budget familial...).

Sous la présidence d'Alain PACE, Maire Adjoint et la responsabilité d'Andrée ESCAICH, Conseillère Municipale déléguée aux affaires sociales, ce service animé par Gaby BLAYA, disponible et sensibilisé aux problèmes sociaux qui préoccupent la population, accueille toutes les personnes qui en font la demande.

Sur rendez-vous, téléphone 05.62.11.64.80



Andrée ESCAICH et Gaby BLAYA

UN NOUVEAU CHEMINEMENT POUR PLUS DE CONFORT

Au stade François BONZOM, l'allée se situant entre les deux terrains de football a été réaménagée.

Ce cheminement piétonnier avec les bords composés de gravillons afin d'absorber des eaux de pluie nous amène des nouveaux vestiaires jusqu'aux courts de tennis.



Ces modifications ont pour objectif de faciliter la circulation entre les différents terrains annexes et le terrain d'honneur.

Ces travaux ont été réalisés en partie par le personnel des services techniques. Le grillage mitoyen avec les riverains a été rehaussé de façon à éviter que les ballons ne s'égarent dans leurs jardins.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

En vertu des articles L50-1 et L52-1 du code électoral, notre groupe ne souhaite pas insérer une publication dans "l'Écho du Binos", ceci afin de préserver notre sens de la critique qui pourrait apparaître comme tendancieux à la veille d'une consultation électorale.

Alain VIDAL - groupe d'élus "Mieux Vivre à Seysses" - Contact : vidal.al@wanadoo.fr
Tél. : 06.70.51.84.25.

LE CONCILIATEUR DE JUSTICE VOUS REÇOIT EN MAIRIE

Un Conciliateur de Justice intervient en cas de conflit, de désaccord entre des particuliers ou un particulier et un professionnel. Il rapproche les parties par la discussion et la négociation afin de trouver un accord entre eux. L'objectif est de régler le conflit à l'amiable sans avoir à engager de procès.

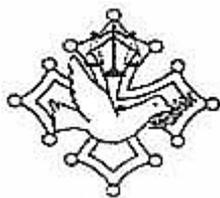
Le conciliateur peut intervenir dans de nombreuses affaires :

- Problème de mitoyenneté, servitudes
- Conflit entre propriétaire et locataire
- Conflit entre consommateur et professionnel
- Querelle de voisinage ou de famille
- Désaccord entre fournisseur et client
- Difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent
- Contestation d'une facture, etc.



Mme FOCH,
Conciliateur de Justice

Lorsque le Conciliateur et les parties sont arrivés à un accord, ils peuvent le consigner par un constat d'accord écrit déposé au greffe du Tribunal d'Instance de Muret.



Le Conciliateur est une personne bénévole, nommée par le Président de la Cour d'Appel. Il n'est pas un magistrat mais il présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion.

Ce service est entièrement gratuit et vous n'avez aucune formalité particulière à effectuer pour rencontrer Mme FOCH présente le jeudi après-midi. Elle vous reçoit sur rendez-vous pris à l'accueil de la mairie au 05 62 11 64 64.

DÉCEMBRE 2007 / JANVIER 2008

Naissances

DECEMBRE		JANVIER	
13/12	Mathis GIRARD	15/01	Mathilde BRICAUD
15/12	Eléna REIG	15/01	Maxime BRICAUD
27/12	Esteban MARTINEZ-CONDE	19/01	Mathieu PIGEAU
28/12	Eve CORREGE	22/01	Romane FERNANDEZ
31/12	Lucie CASTERAN		
31/12	Hugo SALAS		

Décès

DECEMBRE	
05/12	Andrée DONAT, épouse GALY
29/12	Pascal CHAUSSIN
31/12	Adrienne MANDEMENT, épouse SAUX

Mariages

DECEMBRE	JANVIER
08/12 Joëlle LACOLLA & Mellic KADRI-VALLETTE	04/01 Jacques CASADELLA